



RÉGION ACADÉMIQUE GUYANE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division des personnels
1^{er} degré
DPE1

Cayenne, le 2 février 2024

Affaire suivie par :
Nadine PALMOT
Tél : 05 94 27 20 33
Mél : gestionco.dpe1@ac-guyane.fr

Route de Baduel BP6011
97306 Cayenne Cedex

Circulaire n°2024-02-DPE1 – Mouvement intra académique 1^{er} degré Postes spécifiques à profil et à exigences particulières

Publics concernés : Les enseignants du premier et du second degré de l'académie de Guyane

Objet : Postes spécifiques à profil et à exigences particulières

Entrée en vigueur : 2 février 2024

Notice : Modalités pratiques de candidature aux postes spécifiques à profil (SPAP) et aux postes spécifiques à exigences particulières (SPEP) dans le cadre du mouvement intra académique du premier degré

La circulaire n°2023-02-ASGA-DRH du 10 mars 2023 est abrogée

Référencement : Site académique, rubrique "Personnels".

Pièces jointes :

- Annexe 1 – Recueil des postes spécifiques à profil et à exigences particulières
- Annexe 2 – Liste des postes SPAP vacants

Le Recteur de la Région académique de Guyane
Chancelier des Universités
Directeur académique des services de l'Éducation nationale

Vu :

Les lignes directrices de gestion 2023-2025 de l'académie de Guyane relatives aux orientations générales de la politique de mobilité du 13 février 2023.

La présente note de service a pour objectif d'informer sur les modalités de participation et le calendrier des opérations concernant les postes spécifiques à profil et les postes spécifiques à exigences particulières dans le

cadre de la mobilité des personnels enseignants du premier degré.

Les candidats sont invités à se reporter aux lignes directrices de gestion 2023-2025 de l'académie de Guyane relatives aux orientations générales de la politique de mobilité pour prendre connaissance des éléments du barème.

1. LES POSTES SPECIFIQUES

Les postes spécifiques nécessitent, à minima, le recueil de l'avis favorable du supérieur hiérarchique et de la commission académique d'entretien, pour le poste spécifique visé.

La liste des postes spécifiques et les fiches de postes correspondantes sont regroupées au sein d'un recueil annexé à la note de service.

Il est à noter que la commission académique d'entretien examine principalement les motivations des candidats et leur perception de la fonction postulée, au regard des conditions d'exercice propres à ces postes.

Les postes spécifiques sont ouverts aux agents titulaires et contractuels. Toutefois, seuls les agents titulaires remplissant les conditions de titres et de diplômes pour occuper les postes sollicités obtiendront une affectation à titre définitive. Les autres candidats qui ne remplissent pas les conditions de titres et de diplôme mais qui seraient retenus par la commission académique feront l'objet d'une affectation à titre provisoire.

1.1 Les postes spécifiques à exigences particulières (SPEP)

Le recrutement, pour ces postes à exigences particulières, nécessite une vérification préalable de la compétence détenue ; le départage des candidats retenus se faisant au barème.

La liste exhaustive des postes à exigences particulières est publiée en annexe de la note de service.

L'affectation sur ces postes est prononcée après consultation d'une commission académique d'entretien.

Les candidats à ces postes ayant obtenu un avis favorable de la commission d'entretien devront, par ailleurs, les solliciter dans la phase informatisée du mouvement intra académique, lors de la formulation de leurs vœux.

Dans le souci de constituer un vivier de personnels et d'alléger la procédure, en cas d'avis favorable, la durée de validité de cet avis est fixée à trois ans.

Les agents **déjà affectés à titre définitif** sur un poste à exigences particulières et qui souhaitent faire une mobilité sur le même type de poste, sont dispensés d'entretien avec la commission académique. En revanche, s'ils sollicitent un autre type de poste à exigences particulières, c'est le cadre de recrutement habituel qui s'applique.

1.2 Les postes spécifiques à profil (PSAP)

Il s'agit d'une modalité de recrutement pour laquelle l'adéquation poste/profil doit être la plus étroite, dans l'intérêt du service. La sélection des candidats s'effectue hors barème.

La liste exhaustive des postes à profil est publiée en annexe de la note de service académique.

Les candidats qui bénéficient d'un avis favorable pour un « poste spécifique à profil » sont départagés par la commission académique qui établit un classement (hors mouvement et hors barème). Ce classement est **valable uniquement pour le poste demandé et pour l'année en cours.**

Les postes spécifiques à profil ne nécessitent pas la participation au mouvement informatisé. Les candidats postulent directement en complétant le dossier de candidature, puis sont classés par la commission, et font ensuite l'objet d'une affectation manuelle.

La participation au mouvement informatisé est annulée pour les agents qui obtiennent une affectation dans le cadre des postes à profil.

2. MODALITES DE PARTICIPATION

Les personnels qui souhaitent postuler aux postes spécifiques à profil et/ou à exigences particulières devront formuler leur candidature en ligne du **lundi 5 février 2024 au vendredi 23 février 2024**, à l'adresse suivante :

<https://demarches-guyane.colibris.education.gouv.fr/dpe1-dossier-de-candidature-postes-specifiques-a-profil-et-a-exigences-particulieres-2023-2024>



Tous les postes sont susceptibles d'être vacants. Les candidats ne doivent pas se limiter dans leurs vœux aux seuls postes vacants.

Une fois la candidature saisie, ils seront destinataires d'un accusé de réception à leur adresse mail académique.

Les candidats seront convoqués pour un entretien. Au cours de cet entretien, seront principalement examinées les motivations des candidats et leur perception de la fonction postulée au regard des conditions d'exercice propres à ces postes.

Les avis des commissions d'entretien seront communiqués par retour mail aux adresses académiques des candidats.

Une réunion d'information sera organisée en visioconférence le **mercredi 7 février 2024 à partir de 15h** :

<https://visio-agents.education.fr/meeting/signin/296319/creator/3732/hash/a62cdcfaf55d005968a60b22c8d6ca3b212484b>

3. CALENDRIER DES OPERATIONS

Date	Opérations
Lundi 5 février 2024 au Vendredi 23 février 2024	Saisie des candidatures via le portail COLIBRIS
Jeudi 29 février 2024 au Vendredi 8 mars 2024	Commissions académiques d'entretien
Lundi 11 mars 2024	Notification des résultats des commissions académiques d'entretien
Lundi 18 mars 2024	Date d'ouverture de la saisie des vœux pour le mouvement intra académique

Pour le recteur et par délégation
La Secrétaire Générale Adjointe
Directrice des Ressources Humaines

Nicole ROCHUR